



Comment puis-je me séparer?

Par **vero**, le 10/01/2009 à 17:30

Bonjour,

Je ne m'entends plus avec mon mari et je veux me séparer de lui mais il n'est pas d'accord. Nous sommes mariés sous la régime de la communauté réduite aux acquêts, puis-je quitter le domicile conjugal et louer un studio pour pouvoir ensuite tranquillement entamer une procédure de divorce ? Est-ce que mon mari ne risque pas d'utiliser mon départ contre moi ensuite dans notre procédure de divorce ? Si oui, de quelle manière ?
Merci pour votre aide, c'est urgent.

Par **Marion2**, le 10/01/2009 à 17:34

Bonjour,

Vous ne pouvez pas quitter le domicile conjugal sans l'accord du Juge aux Affaires Familiales, vous vous mettriez en tort.
Contactez un avocat.
Cordialement